



Villeneuve sur Lot le 21 octobre 2018

Immatriculation tourisme N°075100382
Séjour N°ES 006850

NOTICE D'INFORMATION
Séjour de 6 jours (du lundi 20 au samedi 25 Mai 2019)
Costa Brava sud entre mer et terre

La sortie est ouverte aux adhérents du G.R.V de Villeneuve sur Lot, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2018-2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2018-2019 avec assurance RC et adhésion au club 14 €.

Nombre de participants : 20 au minimum, 30 au maximum.
Date : du lundi 20 mai 2019 au samedi 25 mai 2019 soit 5 nuitées
Déplacement : voitures personnelles avec co-voiturage ou transport Bus
(Base 26 participants)

PROGRAMME

Les 6 randonnées proposées permettront de découvrir un ensemble de chemins côtiers qui épousent parfois le GR92. Il y a souvent des escaliers, des montées, des descentes escarpées mais des paysages sublimes, en corniche ou sauvages (pinèdes et garrigues). En campagne Catalane nous randonnerons autour du lac de Banyoles, le puig Segala, Saint Père Pescador et Toroella de Montgri. Avec l'équipe d'animateurs et animatrices du GRV nous adapterons les randonnées selon la composition du groupe et le moyen de transport.

HEBERGEMENT

Avec ses chambres climatisées et son restaurant, cet établissement est situé dans la ville historique d'Escala. L'Hostal El Roser se trouve à 3 minutes de la plage. L'établissement El Roser est une maison d'hôtes à la gestion familiale, installée dans un village de pêcheurs typique. Elle présente une décoration simple et propose une connexion Internet par câble gratuite. Les chambres lumineuses sont dotées d'une télévision, d'une armoire et d'une salle de bains privative avec douche ou baignoire. Le restaurant de l'hôtel, l'El Roser, jouit d'une vue panoramique sur le village et sur le golfe Roses, ainsi que sur les ruines d'Empúries. Dans un décor élégant, et se trouve à 43 km du centre de Gérone et à 30 minutes de route de Figueras.

Les diners se feront au restaurant de l'hôtel avec une proposition de deux ou trois plats aux choix de chacun (eau et un verre de vin compris).

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 298 € par personne, en demi-pension plus les pique-niques (hors frais de transport de co-voiturage).

Le coût du séjour est fixé à 398 € par personne, en demi-pension plus les pique-nique, avec transport en bus sur une base minimum de 26 personnes



Groupe Randonneurs Villeneuvois

Siège social - Maison de la Vie Associative 54, Rue de Coquard 47300 Villeneuve/lot

Ce prix comprend:

- + La pension, du dîner du 1^{er} jour au pique-nique du dernier jour.
- + 5 pique-niques
- + L'accompagnement des randonnées par des animateurs du club
- + Les contributions EIT et UEIT

Ne sont pas compris :

- + Le repas du midi du premier jour
- + Les boissons personnelles
- + Le voyage aller-retour, et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage environ 1500km (si la solution bus n'est pas retenue).
- + Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- + D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 20 octobre aux contacts de l'Association.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'Association : Groupe Randonneurs du Villeneuvois)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour et le choix du transport sera prise le 20 décembre 2018. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, un bulletin d'inscription avec un échéancier sera proposé. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

Dispositions particulières

En cas de situations particulières ne dépendant pas de notre volonté (conditions météo, fermeture de site, routes fermées, ...) des randonnées ou des activités prévues au programme pourraient être déplacées, modifiées voire annulées sans qu'aucune compensation ne puisse être exigée.

PAIEMENTS

- + Acompte de 100 € à la pré-inscription. Date limite 20 décembre 2018.
- + Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
- + Voir échéancier

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du Groupe des Randonneurs du Villeneuvois



DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS si solution covoiturage

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages par véhicule. Déplacement d'environ 1500 km comprenant aller-retour + trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacement. (trajets A/R et trajets sur place) estimé à 225€ par véhicule. Les chauffeurs et véhicules doivent être en règle avec la législation en vigueur

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- ✚ Annulation faite avant le 20 décembre 2018 : restitution des sommes versées, si le voyage ne se fait pas
- ✚ Annulation faite entre le 20 décembre et le 20 janvier: retenue de 100€
- ✚ Annulation faite entre le 20 janvier et le 20 avril 2019 : 50%des sommes versées
- ✚ Annulation postérieure au 20 avril 2019 : retenue de 100%

Echéancier co voiturage

Avant le 20 décembre 100€

Le 20 février 50€

Le 20 mars 50€

Le 20 avril 98€

Echéancier version bus

100€

100€

100€

98€

Autre proposition de conditions d'annulation

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION (autre possibilité).

Aucun remboursement, en dehors de ceux effectués par l'Assurance Annulation/ Interruption de séjour, ne sera effectué par l'Association en cas de désistement, sauf pour certains cas précis qui seront examinés en conseil d'administration.

DIVERS

Ce séjour de randonnées s'adresse à un public habitué à la randonnée pédestre. Il convient de posséder un équipement adapté à la randonnée pédestre et prévoir éventuellement des vêtements pour la marche sous la pluie.

Chaque randonneur aura en sa possession sa trousse de secours, sa couverture de survie et ses médicaments personnels, sa carte d'identité en cours de validité, sa carte vitale, sa licence, la carte européenne d'assurance maladie. éventuellement ses ordonnances

Un dossier sera remis aux participants.



GUIDE DU RESPONSABLE TOURISME ANNEXE 12



Groupe Randonneurs Villeneuvois

Siège social - Maison de la Vie Associative 54, Rue de Coquard 47300 Villeneuve/lot

EQUIPES DU GRV

Badie Alain Président et animateur 06 05 24 54 40

Colin Bernard Responsable Tourisme et animateur 06 80 90 85 77

Della-Corte Gérard Responsable Tourisme et animateur 06 84 57 48 13

Mohsen Ali animateur 06 73 40 48 29

Maurey Servane Trésorière et animatrice 06 16 93 64 13

Et d'autres animateurs et animatrices du GRV:



Pré-inscription au voyage N° : ES 006850

à remettre au Président ou contacts de l'Association avant le 20 décembre 2018

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Email :

Coût total 298€ (hors frais de transports ou de covoiturage).

Coût total 398 € (transports bus).

Nombre de personnes : X € = €

Ci-joint, chèque de réservation de 100 € (par personne) soit : € qui deviendra chèque d'acompte si le séjour est confirmé

« Bon pour accord »

Signature :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

4/4